juin 2009

European Rental Association

L’ERA, la location à l’échelle européenne

Fondée en 2006, l’European Rental Association regroupe la majorité des grands loueurs, des syndicats nationaux et des fournisseurs de matériels et services présents sur le marché de la location. Comptant de plus en plus d’adhérents, l’association tente d’uniformiser la réglementation à l’échelle européenne et de représenter l’industrie auprès des instances européennes.

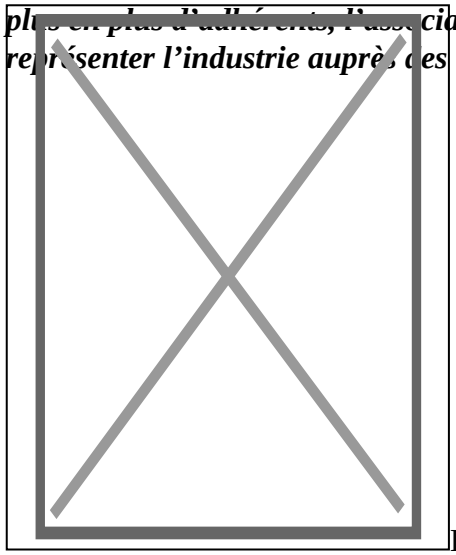

Il y a quatre ans, Gérard Desprez, président directeur général de Loxam prend l’initiative de former une association européenne, l’European Rental Association (ERA) afin de répondre aux différences de transposition des règles communautaires existant sur le marché de la location. Regroupant trente-trois membres fondateurs (loueurs, syndicats nationaux et fournisseurs), l’ERA s’installe à Bruxelles pour être au centre des décisions européennes et prend l’anglais comme langue officielle, favorisant ainsi l’expression de tous les acteurs du marché. Aujourd’hui, l’association compte une centaine de membres dont quarante-cinq enseignes de location et quatorze syndicats nationaux de loueurs et s’articule autour de six comités de travail qui se réunissent trois fois par an (Promotion, Statistiques, Réglementation, Conditions générales, Vol de matériels, Développement durable).

Promouvoir la location

La mission clé de l’ERA est de promouvoir le concept de location afin de faciliter la croissance de ce mode de commercialisation à l’échelle européenne en l’ouvrant à un maximum d’acteurs. Pour cela, le comité de promotion a développé une série d’affiches expliquant les avantages que peut apporter la location de matériels sur le secteur de la construction. Disponibles en plusieurs langues, elles sont téléchargeables sur Internet par les membres de l’association qui peuvent ainsi les utiliser pour leur propre promotion.

Le comité de promotion a également développé un logiciel permettant de calculer les différences de prix entre l’option location et l’option achat de matériels. Disponible gratuitement via Internet, il permet à tout utilisateur final de comparer les deux circuits de commercialisation et de voir celui qui convient le mieux à son besoin. Pour cela, il lui suffit d’entrer un certain nombre de données telles que la durée d’utilisation du matériel, son prix locatif journalier, son prix d’achat… le logiciel effectuant automatiquement le comparatif. Uniquement en anglais, cette calculatrice sera bientôt disponible en plusieurs langues et une version

téléchargeable est en cours d'élaboration afin que les loueurs membres puissent proposer ce comparatif à leurs clients.

L'association effectue également sa propre promotion et participe à de nombreux salons européens (Intermat, Maszbud, Samoter…), voire extra-européens tel le Rental Show à Las Vegas.

Fournir des données statistiques

Afin de mieux cerner le marché de la location, l'ERA a par ailleurs mis en place un comité chargé d'effectuer des études économiques. Cette volonté s'est traduite par le lancement en 2007 d'une large enquête dont les résultats ont permis d'évaluer la taille du marché en chiffre d'affaires, en nombre de sociétés de location de matériels, en nombre d'employés mais également les taux de pénétration, le parc de matériels en circulation… Publié en 2008, ce rapport a fourni de nombreux indicateurs à l'association qui connaît désormais avec plus de précision l'état actuel du marché. L'ERA compte réitérer la démarche et effectuer une étude complète tous les deux ans.

Agir sur la réglementation

Depuis 2005, l'ERA entretient des relations étroites avec un nombre important d'acteurs européens qui agissent sur la réglementation parmi lesquelles la Commission Européenne, le Comité Européen de Normalisation (CEN) et différents syndicats représentant différentes branches de la construction et des matériels. A travers un comité chargé d'uniformiser la réglementation à tous les membres de l'association, l'ERA établit de nombreuses recommandations comme l'élaboration de règles pour les pays membres émergents encore peu encadrés (Bulgarie) ou encore l'accompagnement des instances nationales en charge de cette fonction, par exemple en Italie où l'application de la réglementation européenne est suivie par la fonction publique qui, par manque de moyen, ne peut assurer un contrôle total.

L'ERA agit également sur la formation et édite des recommandations pour l'établissement de nombreux manuels pratiques, sur la sécurité notamment, et des guides d'utilisation du matériel simplifiés afin qu'ils soient explicites pour tous les clients. De plus, ce groupe de travail réglementation réfléchit à l'idée d'un permis d'utilisation de machines européen, reconnu par tous les membres, qui à terme devrait permettre d'uniformiser les compétences requises pour la manœuvre des engins de chantier.

Clarifier les conditions générales

Parallèlement, l'ERA travaille à l'élaboration d'un livret des conditions générales de la location. Compilé à partir de celles de neuf pays européens, il a pour but de sensibiliser les loueurs et leurs clients sur plusieurs points tels la responsabilité du client, l'entretien du matériel, les conditions d'assurance, les délais de paiement, la fin de contrat… Déjà mis en place pour la location directe aux professionnels, l'association entend élaborer une recommandation à destination des enseignes de location en relation avec les professionnels comme les particuliers.

Deux nouveaux comités

Depuis l'automne 2008, deux nouveaux comités ont été constitués au sein de l'ERA. Le premier s'attache à lutter contre le vol de matériels, les actions des syndicats nationaux n'ayant pour le moment qu'un impact limité car basées sur le volontariat des loueurs. De plus, l'Europe doit subir les actions de réseaux criminels organisés spécialisés dans le vol de matériels de chantiers qui influent sur les conditions d'assurance des loueurs et donc sur leur crédibilité financière. Pour lutter à plus grande échelle contre ce phénomène, l'European Rental Association a donc établi des contacts avec les fédérations européennes des constructeurs de matériels et des entreprises de construction ainsi qu'avec les services de police tel Interpol et réfléchit sur l'immatriculation du matériel afin d'effectuer leur suivi.

Le second comité a recueilli les informations sur la notion de développement durable auprès de sociétés scandinaves et britanniques qui, pour certaines d'entre elles, ont inclus cette problématique dans le fonctionnement de leur société de location depuis plus de cinq ans. A travers ce comité, l'ERA va tenter d'apporter une lecture plus précise et plus pratique de cette notion, en insistant notamment sur les impacts financiers, sociaux et environnementaux et l'étendre à tous ses membres.

Nicolas Desbordes